ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026
Notice explicative pour ouvrir son espace

CALENDRIER DES ELECTIONS

- **Ouverture du portail Elections :** lundi 5 octobre à 14h00 (heure de Paris) ;
- **Ouverture du vote** : jeudi 3 décembre à 8h00 (heure de Paris) ;
- **Clôture du vote** : jeudi 10 décembre à 17h00 (heure de Paris).

COMMENT CHOISIR POUR QUI VOTER ?

- Avant l'ouverture du vote, je prends connaissance des scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter ainsi que des listes électorales.
- Les candidatures et leurs professions de foi sont mises en ligne sur le Portail Elections au plus tard le 17 novembre.

COMMENT VOTER ?

J'ACTIVE MON COMPTE ÉLECTEUR — Dès le 5 octobre

Pour pouvoir voter, j'active mon compte électeur, au plus tôt en amont de l'ouverture du scrutin :
- Je clique sur le lien à usage unique qui m'est adressé(e) par courriel sur ma messagerie professionnelle, en cliquant sur ce lien je suis redirigé(e) vers le portail Elections ;
- Je crée mon mot de passe personnel ;
- Je choisis une question « défi » parmi celles proposées et je renseigne ma réponse secrète.

Accéder à son espace électeur :
https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil

Vérifier votre **inscription sur les listes avant le 25 octobre** ! La liste électorale doit être affichée dans votre établissement. Si ce n'est pas le cas, exigez-le, c'est une obligation légale ! Si vous n'y êtes pas, alertez la CGT Educ'Action.

J'OBTIENS MON CODE DE VOTE

Dès le 10 octobre
- Si j'ai un compte ENSAP, je récupère mon code de vote depuis mon compte ENSAP (procédure de droit commun). Ce code de vote vaut pour toute la période électorale.

Dès le 3 décembre
- Il est également possible de récupérer un code de vote depuis le portail Elections via deux autres solutions accessibles selon votre profil :
  - FranceConnect : je m'authentifie via un fournisseur d'identité de FranceConnect ;
  - La Question « défi » : je renseigne ma question défi ainsi que ma réponse secrète.

J'ACCÈDE AU VOTE — Du 3 décembre au 10 décembre

À l'ouverture du scrutin, la fonctionnalité « ACCÉDER AU VOTE » est activée dans mon espace personnel et je peux accéder au portail de vote.
L'accès au vote repose sur la saisie de mon code de vote récupéré préalablement.

BESOIN D'AIDE ?

- L'ensemble des informations pratiques est disponible sur la page d'accueil
- La cartographie des centres d'assistance est accessible dans la rubrique « Informations pratiques »

DEPUIS QUEL SUPPORT JE PEUX VOTER ?

Le vote électronique est accessible depuis les supports suivants :
- un ordinateur personnel ou professionnel ;
- un smartphone ;
- une tablette.



LA CGT ÉDUC'ACTION 59-62

@cgteducnord
cgteduc59
cgteduc62

Bourse du Travail
254 boulevard de l'Usine, CS 20111, 59030 Lille cedex
acad@cgteduc-lille.org
03 74 09 87 73 www.cgteduc-lille.org